

Document: EB 2021/133/R.30/Rev.1
Agenda: 16(b)(iii)(b)
Date: 1 October 2021
Distribution: Public
Original: French

E



President's report

Proposed loan

Republic of the Congo

Agriculture, Youth and Entrepreneurship Project

Project No.: 2000001040

Note to Executive Board representatives

Focal Points:

Technical questions:

Nadine Gbossa
Regional Director
West and Central Africa Division
Tel.: +39 06 5459 2388
e-mail: n.gbossa@ifad.org

Valantine Achancho
Country Director
Tel.: +243 843 214 444/811 024 828
e-mail: v.achancho@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre Mc Grenra
Chief
Institutional Governance and
Member Relations
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb@ifad.org

Executive Board — 133rd Session
Rome, 13-16 September 2021

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of project area	iii
Financing summary	iv
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD’s intervention	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	5
III. Risks	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environment and social category	11
C. Climate risk classification	11
D. Debt sustainability	11
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	12
C. Implementation plans	13
V. Legal instruments and authority	13
VI. Recommendation	13

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

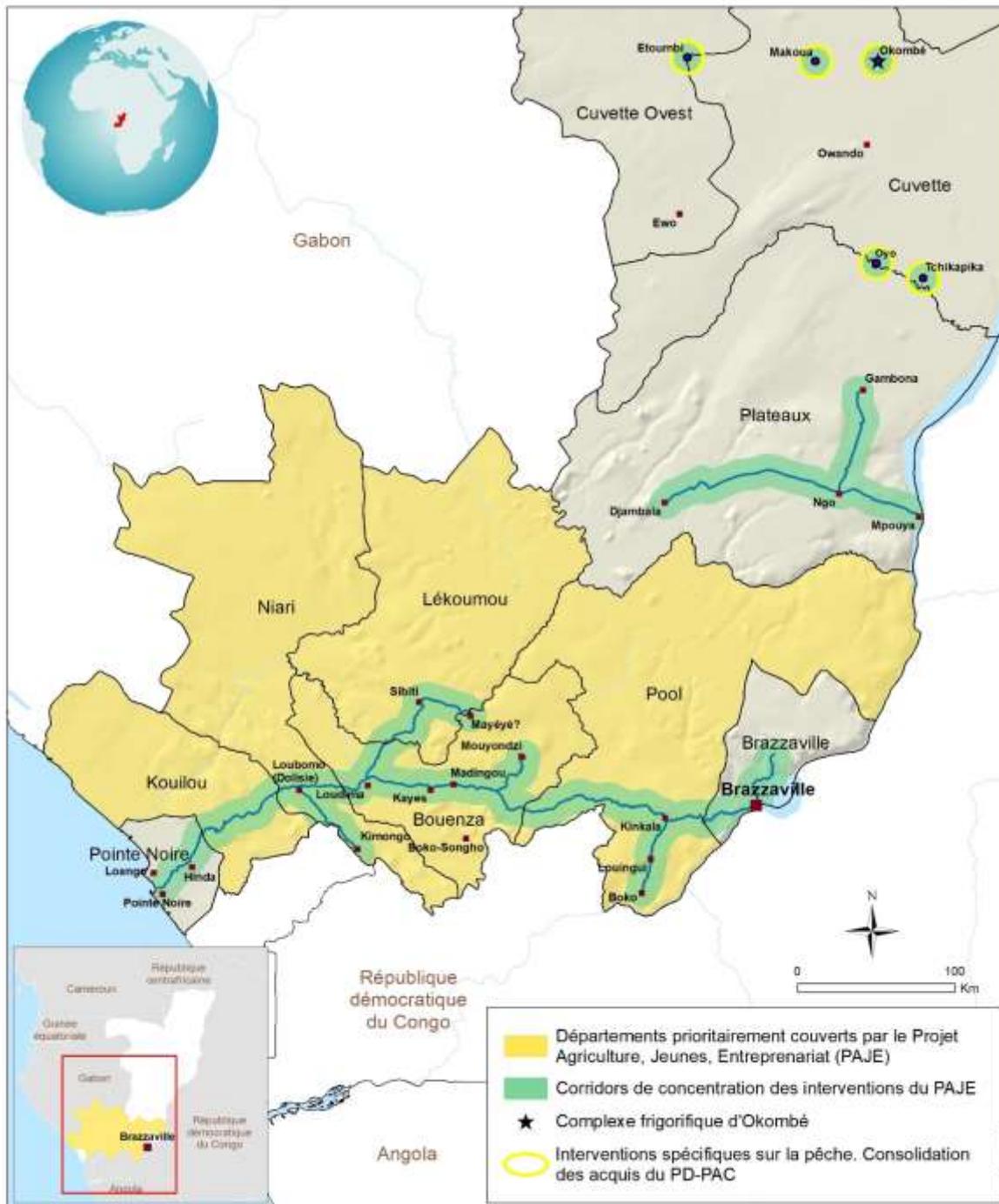
Project delivery team

Regional Director:	Nadine Gbossa
Country Director:	Valantine Achancho
Technical Lead:	Jean-Philippe Audinet
Finance Officer:	Aissata Bangoura
Climate and Environment Specialist:	Yawo Jonky Tenou
Legal Officer:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

Abbreviations and acronyms

AYEP	Agriculture, Youth and Entrepreneurship Project
M&E	monitoring and evaluation
MALF	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
MSMEs	micro, small and medium-sized enterprises
PMU	project management unit
VC	value chain

Map of project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled on 15/12/2020

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of the Congo
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
Total project cost:	EUR 20.3 million (equivalent to approximately US\$24.1 million)
Amount of IFAD loan:	EUR 6.6 million (equivalent to approximately US\$7.8 million)
Terms of IFAD loan:	Mixed-term loan (with a 25-year repayment period and a 5-year grace period; service charge adjusted quarterly and subject to a floor of 0.75%; interest rate based on the special drawing rights rate and adjusted quarterly subject to a floor of 0%)
Cofinanciers:	Partner financial institutions (banks and microfinance institutions)
Amount of cofinancing:	EUR 5.4 million
Terms of cofinancing:	Rates of bank loans negotiated with beneficiaries
Contribution of borrower/recipient:	EUR 0.5 million
Contribution of beneficiaries:	EUR 1.5 million
Financing gap:	EUR 6.3 million
Amount of IFAD climate financing:	0
Cooperating institution:	IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 64.

I. Context

A. National context and rationale for IFAD's intervention

National context

1. The Republic of the Congo's economy is highly dependent on oil, which accounts for 78 per cent of exports and 74 per cent of the government¹ budget. The value added by the agricultural sector (including forestry and fisheries) amounts to 7 per cent of GDP – compared to 13 per cent in 1990 – far behind the oil sector (58 per cent).²
2. Congo has been going through a serious economic crisis since 2014 because of a drop in oil prices and the country's extreme dependence on this sector. Efforts to diversify the economy are taking place in the midst of a liquidity crisis that limits investment in key sectors, including agriculture.
3. Although the share of the population living below the poverty line fell from 51 per cent to 41 per cent between 2005 and 2011, the rate of extreme poverty increased in 2016, especially in rural areas, due to the drop in oil prices. The increase was from 35 per cent in 2016 to 40 per cent in 2017,³ making it clear that the country is far from achieving Sustainable Development Goal (SDG) 1. Poverty is more prevalent in rural areas, where seven out of ten people are poor.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

4. **Gender.** Congo ranked 138th out of 189 countries⁴ in 2018 for gender inequality. Women suffer from discrimination, particularly in rural areas, where they have difficulties in accessing education and paid employment. Indigenous people face high levels of discrimination and have limited access to public services.⁵
5. **Youth.** Young people (15–29) are among the groups most affected by unemployment (the unemployment rate is 30.5 per cent and long-term unemployment stands at 31 per cent).⁶ The proportion of young people aged 15–24 who did not benefit from education, employment or training was 22.5 per cent in 2017.⁷
6. **Nutrition.** Undernutrition and malnutrition are the main health problems affecting the most vulnerable segments of the population (children, pregnant women, low-income households). The main causes of malnutrition are poverty, limited access to health care, lack of hygiene and safe drinking water, inadequate child and infant feeding practices, poor diet diversification and high levels of infectious diseases. Food insecurity, which affects 14.2 per cent of households, is even higher in rural areas.

¹ World Bank, "Economic situation, Republic of Congo", (World Bank, 2018).

² World Bank, "Congo, country at a glance" (World Bank, 2019).

³ African Development Bank (AfDB), *Republic of Congo – Country Strategy Paper 2018–2022* (AfDB, November 2018).

⁴ United Nations Development Programme (UNDP), *Annual Report 2018* (UNDP, 2018).

⁵ Their economic and productive activities rely on forest resources and only a small minority of indigenous peoples practice subsistence agriculture.

⁶ Directorate General for professional training and employment: "Report on transition towards an active life" with the support of the National Statistics Institute and the International Labour Office (2015).

⁷ AfDB (2018).

7. In line with Eleventh Replenishment of IFAD's Resources (IFAD11) mainstreaming commitments, the Agriculture, Youth and Entrepreneurship Project (AYEP) has been validated as:
 - Youth-sensitive.
 8. AYEP will target 60 per cent of people aged between 18 and 35 and 50 per cent of women.
 9. **Climate and environment.** Adaptation to climate change is a national priority as stated in Congo's nationally determined contribution (2015). The project will strengthen local value chains (VCs) while supporting sustainable agricultural practices such as conservation agriculture, agroforestry systems and sustainable natural resource management to mitigate the effects of climate change.
- Rationale for IFAD involvement**
10. IFAD will support the Congolese Government in its commitment to inclusive and sustainable growth with a focus on youth and women in rural areas. IFAD's intervention is in line with the 2018–2022 National Development Plan, which is designed around three pillars: (i) strengthening governance; (ii) human capital development; and (iii) economic diversification. IFAD will contribute its experience in the following areas: support for smallholder agriculture, promotion of essential agricultural sectors, support for agropastoral entrepreneurship by young people and support for decentralized financing systems targeting the rural poor.

B. Lessons learned

11. Previous IFAD-funded projects (Rural Development Projects 1, 2 and 3 and the programme in support of the development of agricultural sectors) have had positive effects on agricultural productivity⁸ and food security. However, marketing has been neglected and there has been no corresponding impact on farmers' incomes. Three lessons have been learned. First, the total absence of investment in processing and marketing has significantly reduced the value of increased production.⁹ AYEP investments will therefore be made further downstream in the VC and in a smaller number of promising sectors in order to cover the different VC segments. Secondly, the weak technical and management capacities of the previous project team made it impossible to run the project well enough to achieve its objectives. The new team will therefore be recruited strictly on merit and on a competitive basis, and their knowhow will be strengthened through training and ad hoc technical assistance. Finally, AYEP will build on the lessons learned from the cost-sharing finance mechanism already piloted in The Gambia, Ghana, Mali, Nigeria and Togo to address the investment needs of small farmers, while ensuring profits for the borrower/recipient and the sustainability of the lender/investor.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

12. Objective of the project is to contribute to improving the living conditions and incomes of poor rural and peri-urban populations in the target areas. The development objective is to promote the socio-professional integration of young people and vulnerable groups in profitable activities that create income opportunities and decent and sustainable jobs in the agrifood sector.
13. **Intervention areas.** The project will be implemented in the departments of Pool, Bouenza, Niari, Kouilou, Lékoumou and Plateaux. Interventions will be concentrated along the corridors linking the selected production areas to the major marketing

⁸ Yields increased respectively by 217 per cent, 200 per cent, 67 per cent, 37.5 per cent and 25 per cent for yams, soy beans, cassava, bananas and maize.

⁹ Programme in support of the development of agricultural sectors, *Completion Report*.

and consumption centres of Brazzaville and Pointe-Noire, as well as in the Mpouya-Ngo-Gamboma trade corridor.

14. **Target groups.** The project will directly target 25,424 households, or 127,200 people in total. The beneficiaries of the project will be: (i) small-scale agricultural producers and producer groups in the target areas; (ii) young women and men with business plans that could receive support from banks, but who lack the means to start their business; (iii) micro, small and medium-sized enterprises (MSMEs) run by young people and women operating in the agrifood sector; and (iv) disabled people and indigenous populations. The target groups will include 60 per cent young people, 50 per cent women, 2 per cent disabled people and 2 per cent indigenous people in Lékoumou.¹⁰

B. Components, outcomes and activities

15. **Component 1: Strengthen agricultural supply chains and collaboration between actors.**

Subcomponent 1.1. Support to MSMEs in the agrifood sector. This subcomponent will finance service providers to assist MSMEs in two ways: (i) by providing business development services and technical advice to establish exhaustive and sustainable business plans; and (ii) by stimulating collaboration between actors in the different sectors involved through the organization and promotion of events bringing together private sector actors (trade fairs and professional visits).

16. **Subcomponent 1.2. Commercial partnerships between agro-industrial operators and producers.** This subcomponent will support the establishment of sustainable commercial partnerships (purchase contracts and stable supply mechanisms) between the actors in the sector.

17. **Subcomponent 1.3. Rehabilitation and improvement of market infrastructure.** This subcomponent will finance the rehabilitation of storage infrastructure and equipment to reduce post-harvest losses, provide technical expertise to improve the processes and methods involved in preserving agricultural products. It will also train beneficiaries and strengthen market management capacities.

Component 2: Creating an enabling environment for the agrifood sector.

18. **Subcomponent 2.1. Stimulating and supporting the growth of the agrifood sector through targeted improvements in public policies and the regulatory framework.** This subcomponent will aim to structure and organize key VCs (cassava, maize, feed, fresh fruit and vegetables, fish), and create the conditions for public-private dialogue. The AYE team will facilitate the creation of representative bodies, promote dialogue and develop a master plan for the development of financial services.

19. **Subcomponent 2.2. Improved access to finance for target groups through an appropriate tripartite financing mechanism.** This subcomponent will contribute to the funding of approximately 957 MSMEs involving producer organizations, collectors, agro-processors and young rural agripreneurs.

20. **Subcomponent 2.3. Capacity-building of partner financial institutions.** This subcomponent will provide support to financial partners to launch innovative financial products, develop a methodological guide on agricultural and rural credit, train partner financial institutions in agribusiness and farm credit, and organize knowledge-sharing workshops on rural finance.

¹⁰ The Lékoumou region, where 80 per cent of the land is under forest cover, is home to 11,456 of the 15,210 indigenous people surveyed in the project area.

Component 3: Project coordination and management, monitoring and evaluation (M&E), and knowledge management.

21. This component includes the overall and the administrative and fiduciary management of the project.
22. **Subcomponent 3.1. Project coordination and management.** This subcomponent will ensure the management of the project's human and financial resources and establish the partnerships required for effective and results-based project implementation.
23. **Subcomponent 3.2. M&E and knowledge management.** This subcomponent will ensure the proper functioning of M&E mechanisms and the establishment of a project strategy to promote gender equity while also dealing with the capitalization and management of knowledge produced.

C. Theory of change

24. The underlying reasons for the limited investment by rural households and notably women and young people, in agriculture and farm animals in Congo are as follows: (i) limited rural infrastructure and high transport costs leading to prohibitive transaction costs; (ii) poor organization and structuring of VCs due to lack of collaboration between actors in the same VC and weak support services; (iii) significant post-harvest losses due to inadequate storage and transport facilities; (iv) limited access to finance for agricultural MSMEs because banks lack the skills to finance agricultural ventures; (v) large population of unemployed youth due to inadequate support measures that are not suited to their needs; and (vi) prevalence of chronic malnutrition due to poor eating habits.
25. The result is: (i) the agropastoral sector is not very attractive to young people; (ii) household productivity is low, leading to recurrent malnutrition and the scarce resilience of vulnerable groups; and (iii) the agropastoral sector is not very market-oriented.
26. AYEP will therefore be structured around three complementary pillars: (i) improving business linkages between different VC actors to create profitable business opportunities, improved sharing of the added value generated in agricultural VCs and increased, sustainable local agricultural production; (ii) improving productivity by stimulating marketing and strengthening microfinance institutions; and (iii) facilitating access to capital for young people and supporting their agricultural start-ups.

D. Alignment, ownership and partnerships

27. **Coherence with the objectives of sustainable development.** The project will directly contribute to achieving SDG 1 (no poverty), SDG 8 (decent work and economic growth) and SDG 9 (industry, innovation and infrastructure).¹¹
28. **National ownership.** AYEP is in line with the 2018–2022 National Development Plan, including its three key pillars: (i) human resources and focus on the development, effective deployment and preservation of human capital; (ii) economic transformation through agriculture, tourism and industry, which will benefit from private sector investments; and (iii) cross-cutting elements, including strengthening governance and improving the quality of infrastructure and social services.
29. **Coherence with IFAD's policies and priorities.** The project is in line with: (i) IFAD's Strategic Framework 2016–2025, aimed at bringing about inclusive and sustainable rural transformation; (ii) the strategic orientations of IFAD11; and (iii) the country strategic opportunities programme covering the period

¹¹ AYEP will, to a lesser extent, contribute to achieving SDG 2 (zero hunger), SDG 5 (gender equality) and SDG 13 (climate action).

2020–2025 and IFAD's policies on youth, gender, climate and environment, the private sector, rural finance, food security and nutrition.

30. **Harmonization and partnerships.** IFAD will continue to be an active member of the Agriculture Sector Results Group established in the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework, co-chaired by the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MALF) and the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). The project team will collaborate with other relevant ministries, including the Ministry of Planning, the Ministry of Small and Medium Enterprises and the Informal Sector, the Ministry of Trade, the Ministry of Women's Development and the Ministry of Health. The Chambers of Commerce and Industry will be implementing partners.

E. Costs, benefits and financing

Project costs

31. The total cost of the AYP (over six years) amounts to EUR 20.3 million, taking into account provision for physical contingencies and price increases. Base costs are EUR 18.4 million (90.56 per cent of total costs). The provisions are EUR 0.04 million for physical contingencies and EUR 1.9 million for financial contingencies (9.44 per cent of total costs). Investment and recurrent costs are estimated at EUR 18.6 million and EUR 1.8 million respectively, i.e. 91.2 per cent and 8.8 per cent of total project cost.
32. Costs per component are as follows: (i) component 1: EUR 5 million (24.4 per cent); (ii) component 2: EUR 12.3 million (60.7 per cent); and (iii) component 3: EUR 3.0 million (14.9 per cent).
33. A financing gap of EUR 6.3 million may be covered under future IFAD replenishment cycles, including IFAD12, or through possible cofinancing to be determined. Climate activities are covered by the cofinancing of the Project for the Reduction of Greenhouse Gas Emissions from Forests in Five Departments of the Republic of Congo (PREFOREST). Therefore, IFAD funding does not cover climate action.

Table 1

Project costs by component and subcomponent and financier

(Thousands of euros)

Component/subcomponent	IFAD loan		Other cofinanciers (private financial sector)		Financing gap		Beneficiaries			Borrower/recipient			Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Cash	In kind	%	Cash	In kind	%	Amount
Component 1: strengthen agricultural supply chains and collaboration between actors													
1.1. Support to MSMEs in the agrifood sector	2 111.99	64.4			1 117.32	34.1				50.53		1.5	3 279.85
1.2. Commercial partnerships between agro-industrial operators and producers	179.94				691.58	75.1				48.94		5.3	920.47
1.3. Rehabilitation and improvement of market infrastructure	289.61	37.7			367.82	47.9	12.26		1.6	98.66		12.8	768.35
Subtotal	2 581.54	52.0			2 176.73	43.8	12.26		0.2	198.13		1.5	4 968.67
Component 2: creating an enabling environment for the agrifood sector													
2.1. Stimulating and supporting the growth of the agrifood sector through targeted improvements in public policies and the regulatory framework	628.68	56.3			487.08	43.7				-		-	1 115.76
2.2. Improved access to finance for target groups through an appropriate tripartite financing mechanism	1 364.89	12.5	5 437.73	50.0	2 621.15	24.1	1 461.51		13.4	-		-	10 885.28
2.3. Capacity-building of partner financial institutions	190.72	56.9	-	-	144.59	43.1				-		-	335.31
Subtotal	2 184.29	17.7	5 437.73	44.1	3 252.83	26.4	1 461.51		11.8	-		-	12 336.35
Component 3: project coordination and management, M&E, and knowledge management													
3.1. Project coordination and management	1 341.41	52.8			883.99	34.8				217.58	99.47	12.5	2 542.45
3.2. M&E and knowledge management	479.66	98.0			8.98	1.8				1.03		0.2	489.67
Subtotal	1 821.07	60.1			892.97	29.5				218.61	99.47	10.5	3 032.12
Total	6 586.9	32.4	5 437.73	26.7	6 322.53	31.1	1 473.77		7.2	416.74	99.47	2.5	20 337.14

Table 2

Project costs by expenditure category and financier

(Thousands of euros)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD loan</i>		<i>Other cofinanciers (private financial sector)</i>		<i>Financing gap</i>		<i>Beneficiaries</i>			<i>Borrower/recipient</i>			<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In kind</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>
1. Works	175.38	40.4			180.67	41.6	-			78.16		18.0	434.21
2. Equipment and materials	134.30	26.8			28.10	5.6	-			338.58		67.6	500.98
3. Vehicles	58.93	16.6			196.86	55.4	-				99.47	28.0	355.27
4. Technical assistance	3 490.25	63.1			2 031.26	36.7	12.26		0.2	0.00		-	5 533.77
5. Training	448.76	54.5			374.91	45.5	-		-	0.00		-	823.67
6. Contribution to the loan/subsidy	1 385.38	12.7	5 437.73	49.9	2 617.76	24.0	1 461.51		13.4				10 902.37
7. Wages, salaries and allowances	657.01	50.4			645.80	49.6							1 302.81
8. Operating costs	236.89	48.9			247.17	51.1							484.06
Total	6 586.90	32.4	5 437.73	26.7	6 322.53	31.1	1 473.77		7.2	416.74	99.47	2.5	20 337.14

Table 3

Project costs by component and subcomponent and project year (PY)

(Thousands of euros)

<i>Component and subcomponent</i>	<i>PY 1</i>		<i>PY 2</i>		<i>PY 3</i>		<i>PY 4</i>		<i>PY 5</i>		<i>PY 6</i>		<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>								
Component 1: strengthen agricultural supply chains and collaboration between actors													
1.1. Support to MSMEs in the agrifood sector	325.34	9.9	603.36	18.4	933.05	28.4	751.77	22.9	459.55	14.01	206.78	6.3	3 279.85
1.2. Commercial partnerships between agro-industrial operators and producers	87.64	9.5	158.10	17.2	162.22	17.6	166.45	18.1	170.80	18.56	175.26	19.0	920.47
1.3. Rehabilitation and improvement of market infrastructure	-	0.0	171.03	22.3	172.62	22.5	186.21	24.2	200.42	26.08	38.08	5.0	768.35
Subtotal	412.98	8.3	932.49	18.8	1 267.88	25.5	1 104.43	22.2	830.77	16.72	420.12	8.5	4 968.67
Component 2: creating an enabling environment for the agrifood sector													
2.1. Stimulating and supporting the growth of the agrifood sector through targeted improvements in public policies and the regulatory framework	509.49	45.7	135.25	12.1	138.93	12.5	122.67	11.0	120.72	10.82	88.70	7.9	1 115.76
2.2. Improved access to finance for target groups through an appropriate tripartite financing mechanism	3.17	0.0	2 134.53	19.6	3 751.85	34.5	3 855.27	35.4	1 140.45	10.48	-	-	10 885.28
2.3. Capacity-building of partner financial institutions	57.65	17.2	133.07	39.7	74.86	22.3	16.03	4.8	-	-	53.70	16.0	335.31
Subtotal	570.31	4.6	2 402.85	19.5	3 965.65	32.1	3 993.98	32.4	1 261.18	10.22	142.40	1.2	12 336.35
Component 3: project coordination and management, M&E, and knowledge management													
3.1. Project coordination and management	890.78	35.0	331.44	13.0	341.22	13.4	335.73	13.2	323.50	12.72	319.79	12.6	2 542.45
3.2 M&E and knowledge management	151.74	31.0	27.01	5.5	25.23	5.2	121.05	24.7	20.42	4.17	144.22	29.5	489.67
Subtotal	1 042.52	34.4	358.44	11.8	366.45	12.1	456.78	15.1	343.92	11.34	464.01	15.3	3 032.12
Total	2 025.81	10.0	3 693.78	18.2	5 599.98	27.5	5 555.18	27.3	2 435.87	11.98	1 026.53	5.0	20 337.14

Financing and cofinancing strategy and plan

34. AYEP will be financed by: (i) an EUR 6.6 million loan from IFAD; (ii) private-sector financing of EUR 5.5 million; (iii) a contribution of some EUR 1.5 million from beneficiaries; and (iv) a contribution of EUR 0.5 million from the Government of Congo in the form of tax exemptions and the supply of four vehicles formerly used in the Inland Fisheries and Aquaculture Project (PD-PAC). The financing gap amounts to EUR 6.3 million. As the country is over-indebted, the loan conditions proposed by IFAD are mixed.

Disbursement

35. IFAD resources will be transferred to a designated account in CFA francs managed by the project management unit (PMU). Operational accounts in local currency will be opened at the PMU and branch levels. Agreements will be signed between the PMU and service providers. The flow of funds to partner financial institutions will be governed by subsidiary agreements signed by the Ministry of Finance and approved in advance by IFAD.
36. Disbursement of financial resources will take place in accordance with the Loan Disbursement Handbook for projects directly supervised by IFAD as soon as the financing agreement enters into force and the conditions for the first disbursement are met.

Summary of benefits and economic analysis

37. The financial analysis demonstrates the profitability of all activities. The net present value is CFAF 29.074 billion, or EUR 44.3 million. The economic internal rate of return is 29.5 per cent. This result is satisfactory and does not include benefits derived from market upgrading, the added value of processed products, the development of agro-industries and beneficiaries' activities not financed by AYEP.
38. The sensitivity analysis indicates that the project remains profitable even if costs increase (by 10 per cent, 20 per cent and 30 per cent), if benefits decrease (10 per cent, 20 per cent and 30 per cent) and if project implementation is delayed by one to three years, with a reduction or increase in the adoption rate. A three-year delay in implementation of activities compared to the baseline scenario would reduce the economic internal rate of return to 18.5 per cent, a figure that is still above the discount rate. The project's profitability is also resilient to a reduction in benefits and an increase in costs of 30 per cent, which would lower the economic internal rate of return to 19.7 per cent.

Exit strategy and sustainability

39. The project will ensure the sustainability of its investments through:
 (i) capacity-building allowing youth to develop bankable investment projects;
 (ii) facilitation of partnerships between agribusinesses, small-scale producers, processors and promoters, and financial sector actors; and (iii) financing of promoters' activities through a cost-sharing mechanism (equity, project grants, business credit).

III. Risks

A. Risks and mitigation measures

40. The project's principal risks and corresponding mitigation measures are summarized in the table below.

Table 4
Risks and mitigation measures

<i>Risks</i>	<i>Mitigation measures</i>	<i>Inherent risk</i>	<i>Residual risk</i>
National context (i) Activities slow down due to the appointment of new managers by the new Government elected in March 2021 (ii) High level of corruption	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue, information and constant monitoring of the evolving situation by IFAD to find concerted solutions to blockages Training and ownership by the project team of IFAD's anti-corruption policies 	Substantial	Moderate
Sectoral strategies and policies Lack of an effective policy for promoting the private sector	<ul style="list-style-type: none"> Public-private dialogue and support for regulatory and policy change to support the private sector (MSMEs) 	Substantial	Moderate
Environmental and climate context (i) Increased use of plant protection products, intensification of production and environmentally harmful practices (ii) Climate variability	<ul style="list-style-type: none"> Sustainable management of natural resources and rational use of plant protection products Promotion of climate-compatible production system 	Moderate	Low
Scope of project Country's high level of fragility, high youth unemployment, persistent poverty and food and nutrition insecurity undermining the adoption of an innovative and business-oriented approach aimed at developing non-production VC segments and promoting diversification of marketed agricultural products	<ul style="list-style-type: none"> Development of commercial partnerships between operators in the sector to create new dynamics and mobilize private investment Adding value to agricultural production through processing, marketing and post-harvest management 	Moderate	Low
Institutional implementation capacity and viability (i) Small-scale producers and their organizations have limited institutional and technical capacities (ii) Public and private service providers have limited capacity; coordination and communication are insufficient in the principal ministries	<ul style="list-style-type: none"> Strengthening the capacity of producers and their organizations, facilitation of dialogue between actors and assistance with managing commercial partnerships Rigorous norms on hiring service providers and synergies with the investments of other donors Working Group at the Ministry of Agriculture to monitor project implementation on a monthly basis 	Substantial	Moderate
Financial management (i) Scarce capacity of available human resources (ii) Inadequate internal control system	<ul style="list-style-type: none"> Competitive recruitment of staff by an international firm, and performance evaluations as a condition for the renewal of employment contracts Technical assistance for implementation Accounting software set up according to disbursement conditions Express agreements with systems of accounting and financial management to ensure the traceability of funds received 	High	Substantial
Procurement (i) Scarce ability to administer and manage procurement procedures (ii) Inefficient or anti-competitive procurement procedures and market structure leading to poor management of project funds and suboptimal implementation	<ul style="list-style-type: none"> Mobilization of technical assistance Conformity of the project's procurement manual with IFAD's directives 	Substantial	Moderate
Environmental, social and climate impact Unsustainable cultivation practices (bush fires, slash-and-burn agriculture) and uncontrolled use of pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Limits on cropping in sensitive ecosystems and promotion of sustainable cultivation practices 	Moderate	Low
Stakeholders Project benefits monopolized by certain categories of beneficiaries and certain vulnerable groups possibly excluded	<ul style="list-style-type: none"> Rigorous selection of private sector "champions" to ensure effective targeting of youth, women and other vulnerable groups Grievance and redress mechanism conforming to IFAD procedures 	Substantial	Moderate

<i>Risks</i>	<i>Mitigation measures</i>	<i>Inherent risk</i>	<i>Residual risk</i>
Overall risk		Substantial	Moderate

B. Environment and social category

41. AYEP is unlikely to have any significant environmental or social impact and is therefore classified as category B.
42. AYEP will help strengthen the resilience of agricultural production systems and populations in the face of climate change. It will also contribute to creating employment opportunities for young people and women, to the diversification of incomes, to raising awareness concerning child labour and to the implementation of measures aimed at countering COVID-19.
43. Environmental risks will be mitigated through the following measures: (i) sustainable management of natural resources;¹² (ii) optimal use of plant protection products and chemical fertilizers; and (iii) compliance with environmental standards in developing targeted sectors.

C. Climate risk classification

44. Modelling of climate change impacts shows no increased risk of drought. Together with experts from PREFOREST,¹³ the AYEP team will seek to increase climate and environmental resilience by promoting agroforestry and conservation agriculture, water management, integrated and sustainable soil fertility management, sustainable management of natural resources, use of short-cycle and climate-resilient varieties, access to climate information and dissemination of climate-smart practices for adaptation to climate change.
45. AYEP's direct interventions will be implemented in such a way as to limit greenhouse gas emissions to a minimum by promoting improved storage and processing techniques for agricultural and fisheries products. Climate risks will be taken into account when implementing AYEP subprojects. Consequently, the project is considered to represent a moderate climate risk.

D. Debt sustainability

46. Congo is classified as "over-indebted". Despite the recent restructuring agreement with China, external public debt remains unsustainable. Authorities have committed not to take on new non-concessional loans until the sustainability of public finances has been unequivocally restored. Authorities are also committed to repaying official external bilateral arrears and restructuring commercial debt, in particular oil-related debt.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

47. AYEP will be implemented under the technical supervision of MALF. A PMU will be established in Brazzaville, with a branch office in Dolisie. The PMU will collaborate with advisers appointed by MALF to ensure close monitoring of project implementation, in agreement with the departmental directorates of the six departments concerned. It will maintain an active dialogue with the teams running other agricultural initiatives funded by the African Development Bank, the World Bank and the European Union.

¹² Sustainable management of community forests, activities to combat erosion, brush fire and floods, together with agroforestry.

¹³ Financed by the Green Climate Fund and implemented by FAO.

Financial management, procurement and governance

48. **Financial Management.** Project funds will be managed according to the procedures in force in Congo and IFAD, which will be detailed in the letter to the borrower and in the project's administrative, financial and management procedures manual.
49. **Procurement.** The works, supplies and consultancy services required will be delivered in accordance with the procurement code in force in Congo, subject to its compatibility with IFAD guidelines. For amounts subject to public procurement procedures, the provisions for tendering will apply.
50. **Governance.** Within the framework of AYEP, the principles of good governance and transparency will be applied through: (i) the exercise of project ownership by MSMEs and rural youth during the implementation of business plans; (ii) a mechanism for monitoring compliance by MSMEs with their statutes and internal regulations; and (iii) strict compliance with financial management and procurement procedures through regular monitoring by IFAD and technical assistance.

Participation and feedback from target groups, and grievance process

51. The participation of, and feedback from, target groups will be integrated in all project activities involving the associations consulted during the preparatory phase of the AYEP. A platform of young agripreneurs facilitated by FAO in Brazzaville will be a key partner in securing the participation of project target groups.

Grievance-handling process

52. In accordance with IFAD's procedures, AYEP will provide for the creation of a mechanism for receiving, resolving and responding to grievances, thus allowing those concerned to obtain a fair and timely response.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

53. **Planning.** The logical framework and the Results Management Framework will be the planning and monitoring tools used. Activities will be planned, budgeted and implemented on the basis of an annual workplan and budget in line with IFAD standards.
54. **Monitoring and evaluation.** An M&E system will be put in place in accordance with IFAD and government requirements. It will have a youth and gender focus and will identify, monitor and evaluate target groups, disaggregated by category.¹⁴
55. **Knowledge management and communication.** At AYEP start-up, a communication and knowledge management strategy together with an action plan on M&E will be established.

Innovation and scaling up

56. Under AYEP, several innovations are envisaged: (i) support to downstream stakeholders in agricultural VCs; (ii) promotion of inclusive and sustainable partnerships between small-scale producers and agro-industrial buyers, a practice that has been successful in many African countries; and (iii) mobilization of the financial sector and strengthening of the technical capacity of financial institutions to provide appropriate financial products for agricultural financing.

¹⁴ Women, youth, men, disabled people and indigenous peoples.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

57. The AYES team will draw on the experience of PD-PAC fisheries project and will use the start-up funds to implement some specific activities pending initial disbursement.

Supervision, midterm review and completion plans

58. Project supervision will be handled directly by IFAD at least once a year together with MALF. Support missions may be carried out by the Fund as necessary.
59. A midterm review will be jointly carried out by IFAD and the Government of Congo at the end of the third year and will evaluate the project's pertinence and implementation approach, whether objectives have been achieved and what difficulties were encountered.
60. A project completion mission together with a closing workshop will be organized in the first semester of the sixth year. The mission will be backed up by a final internal evaluation of the project's effects. This assessment will include reviews, specific studies and an analysis of data.

V. Legal instruments and authority

61. A project financing agreement between the Republic of the Congo and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
62. The Republic of the Congo is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
63. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

64. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on mixed terms to the Republic of the Congo in an amount of six million six hundred thousand euros (EUR 6,600,000), equivalent to about seven million eight hundred thousand United States dollars (US\$7,800,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Gilbert F. Hougbo
President

Accord de financement négocié

Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE)

(Négociations conclues le 16 août 2021)

Prêt No: _____

Nom du Projet: Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) (« le Projet »)

La République du Congo (« L’Emprunteur »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord (« l’Accord »);

ATTENDU QUE le Projet contribuera à la mise en œuvre des activités du « Projet de réduction des émissions de CO₂ issues des forêts dans cinq départements de la République du Congo (PREFOREST) » qui bénéficie d’un don du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») géré par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (la « FAO »);

L’Emprunteur s’est engagé à fournir un soutien supplémentaire qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. L’Accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins de l’Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans l’Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de six millions six cent mille euros (6 600 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions mixtes. Les prêts accordés à des conditions mixtes ont une période d’échéance de vingt-cinq (25) ans et une période de grâce de cinq

(5) ans. La commission de service est ajustée trimestriellement et sous réserve d'un plancher de 0.75% et le taux d'intérêt est basé sur le taux libellé en droits de tirage spéciaux (DTS); il est ajusté chaque trimestre sous réserve d'un plancher de 0%.

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1 janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, le paiement des intérêts et de la commission de service du prêt sont exigibles le 1 février et le 1 août.
6. Il y aura un compte désigné libellé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA), pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Brazzaville au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement de son choix.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520 000 EUR) sous forme d'exonérations, de loyers pour le siège de l'UGP et l'antenne de terrain à Dolisie.
8. La contribution des bénéficiaires sera apportée sous forme de main d'œuvre et d'apport en numéraire dans le cadre du mécanisme de financement des plans d'affaires.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) de l'Emprunteur.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La Date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la Date de clôture du financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et co-supervisera le Projet avec l'Emprunteur.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

- b) Un ou/ des personnel(s) clé(s) du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés par l'Emprunteur, représenté par l'UGP du Projet et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les Parties à ou/aux accord(s).

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables au premier décaissement:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.
- b) Le personnel clé du Projet, (le coordonnateur du Projet, le responsable administratif et financier, le responsable en suivi-évaluation, le responsable en passation des marchés de l'UGP et les responsables des composantes), a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA conformément aux dispositions de l'Accord.
- c) Le compte désigné et les comptes d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.
- g) Le comité de pilotage du Projet a officiellement été créé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et sa composition est conforme aux orientations du document de conception du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur :

Rigobert Roger ANDELY
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO & avenue Cardinal Emile BIAYENDA, BP 2083,
Brazzaville, République du Congo

Pour le Fonds :

Gilbert F. HOUNGBO
Président, Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à : PD PAC

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CONGO

Rigobert Roger ANDELY
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* La population cible a été estimée à environ 25 424 ménages, ventilés comme suit : (i) 9 124 ménages bénéficieront de l'accès à crédit ; (ii) 16 300 ménages bénéficieront de la formation, la capacitation, des partenariats commerciaux, etc.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou, du Plateau et une partie de la Cuvette et de la Cuvette Ouest.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du Projet.
4. *Objectifs.* L'objectif de développement du Projet est de « *Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires* ».
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1. : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs. À travers cette composante, le projet se montrera sensible à la promotion de nouveaux aliments, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des options alimentaires, qui contribuent toutes à l'amélioration globale de l'état nutritionnel de la population. Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. : Soutien des MPMEs le long des chaînes de valeur agro-alimentaires. Le Projet financera des prestataires de services pour assister les MPMEs suivant deux modalités différentes et complémentaires : (i) fourniture de services de développement des affaires et de conseils techniques – qui aideront les entrepreneurs à développer des plans d'affaires compréhensifs et durables ; et (ii) stimulation de la collaboration entre les acteurs des différentes chaînes de valeur par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant différents acteurs du secteur privé - comme les foires commerciales et les visites professionnelles.

Sous-composante 1.2. : Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs. Cette sous-composante 1.2. a pour objectif l'établissement de partenariats commerciaux durables, grâce à la promotion de liens formalisés avec les fournisseurs qui garantissent des conditions commerciales équitables pour les deux parties et protègent les intérêts des petits exploitants dans le cadre d'accords contractuels.

Sous-composante 1.3. : Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché. Le Projet visera à soutenir les activités commerciales en finançant la réhabilitation ciblée des principales infrastructures du marché et débloquent ainsi les goulots d'étranglement et réduire les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans les infrastructures de stockage devraient contribuer à la réduction des pertes post-récolte et par conséquent permettre l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits, et une augmentation des volumes. Des équipements de stockage adaptés et disponibles seront fournis pour réduire les pertes post-récolte (sacs PICS, options de stockage hermétique de sacs de 50 kg, silos de petite à moyenne taille, etc.). L'appui portera aussi sur la fourniture d'une expertise technique et la formation nécessaires, y compris le choix des équipements, etc. L'IITA apportera à cet effet une

assistance technique dans l'amélioration des procédés et des moyens de conservation des produits agricoles en collaboration avec les structures locales spécialisées dans ce domaine.

Composante 2. : Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire. L'effet attendu de cette composante est : « un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles concernées amélioré » (957 MPME ayant obtenu pour la première fois l'accès aux services financiers à la fin du projet). Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1. : Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire. Prévoit des activités au niveau national et local et aura des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser les chaînes de valeur clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poisson) et, créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels, au niveau national, visant à améliorer l'environnement et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru.

Sous-composante 2.2. : Améliorer l'accès au financement des groupes cibles. Cette sous-composante mettra en œuvre un mécanisme de financement adapté, ciblé et contribuera à assurer le financement d'environ 957 MPME (y compris des organisations de producteurs, collecteurs et transformateurs de produits agricoles, jeunes agripreneurs ruraux et péri-urbains), intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues par le projet. Tous ces acteurs seront impliqués dans des plans d'affaires approuvés dans le cadre de la composante 1, soit en tant que promoteur (MPME), soit en tant que participant à un partenariat commercial facilité par le projet entre acheteurs de denrées agricoles et organisations de petits producteurs. Le financement global (besoins en fonds de roulement et équipement des plans d'affaires qui seront développés avec l'aide du projet) est estimé à 10.875.000 EURO pour les 6 années du projet.

Sous-composante 2.3. : Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires. Le secteur financier finance très peu les MPMEs agroalimentaires, d'une part à cause de la perception de risque élevé et d'autre part, car les produits et services financiers disponibles sont peu attractifs pour les clients opérant dans le secteur. En dehors de la facilité de partage de risques (sous-composante 2.2), le PAJE accompagnera les IFP dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le projet financera : (i) un appui aux IFP pour mettre en œuvre des produits financiers novateurs y compris des produits financiers numériques ; (ii) la préparation d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural ; (iii) la formation des IFPs au secteur agroalimentaire et au crédit à l'entreprise agricole et (iv) l'organisation des ateliers de partage de connaissances sur la finance rurale basés sur les expériences d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre soutenus par le FIDA dans le cadre de la coopération technique Sud-Sud (SSTC).

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) est l'agent principal du Projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Le pilotage stratégique et la supervision du projet seront assurés par un Comité national de Pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère en charge de l'agriculture et co-présidé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM). Les membres du CNP seront recrutés parmi les

parties prenantes clés pour la mise en œuvre du PAJE, notamment un représentant du Ministère en Charge des PME, des représentants des autorités départementales concernées et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, Maison Agropastorale du Congo et autres institutions faîtières, organisations des producteurs, secteur privé, etc.).

8. *Unité de Gestion du Projet.* Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera établie pour le PAJE au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). L'UGP aura un siège au sein du MAEP à Brazzaville, et une antenne de terrain à Dolisie. Les deux parties de l'UGP seront logées dans les bâtiments du MAEP construits par les projets antérieurs (PADEF, pour l'antenne à Dolisie) ou fournis par l'Emprunteur pour le siège à Brazzaville, réduisant ainsi les frais de gestion du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.* L'UGP collaborera avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP pour le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet, et avec les Directions Départementales dans les Départements concernés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités. Au démarrage, l'UGP bénéficiera d'une assistance technique dédiée pour la préparation des documents techniques clés de mise en œuvre (ToR des études spécifiques, dossier d'appel d'offre). Cette assistance technique apportera également un appui à l'équipe du projet sous forme de coaching.

10. *Suivi et évaluation.* Les rôles de suivi-évaluation seront intégrés dans la gestion du Projet (TDR du spécialiste en suivi-évaluation et ceux des autres personnels) du Projet. Cette approche servira à garantir que le suivi-évaluation sera utilisé comme un outil de gestion par tout le personnel de l'UGP, et pas seulement du rapportage. Le système de suivi-évaluation sera aligné avec les exigences du MAEP et celles du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) du FIDA. Les indicateurs pertinents ont été détaillés dans le Cadre Logique du PAJE, et quantifiés autant que possible. Les indicateurs se réfèrent aux différents niveaux (produits, résultats et effets) et comprennent des indicateurs standards du FIDA ainsi que ceux spécifiques au projet. Ils sont alignés avec la théorie du changement et démontrent les liens logiques entre les résultats aux niveaux différents.

11. *Gestion des connaissances.* L'UGP sera aussi en charge de la communication et de la gestion des savoirs. La communication sera primordiale, pour la mobilisation des partenaires, petits producteurs et agro-industriels (Composante 1), ou les EMF, les Banques (Composante 2) et les mécanismes financiers mis en place par l'Etat. L'approche de communication sera focalisée sur la promotion de la transparence et la construction de relations de confiance entre les secteurs agricole et financier, et entre les acteurs concernés. La gestion des savoirs sera essentielle pour démontrer la réussite des partenariats publics-privés et privés-privés facilités par le projet, et pour convaincre et mobiliser d'autres acteurs à suivre les modèles élaborés par le projet. Dans ce cadre, l'UGP cherchera également à maintenir un dialogue actif avec les autres initiatives agricoles financées par les bailleurs, comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Au démarrage du Projet, un consultant avec une expérience internationale sera recruté pour aider le projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du Projet, dont une introduction est décrite dans le manuel de mise en œuvre détaillant les procédures et les outils, et incluant la liste des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur concernant les livrables associés au SE seront spécifiées dans une clause spécifique figurant dans les contrats et conventions.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	180 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
II. Équipements et matériels	190 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
III. Consultations	3 440 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
IV. Contributions et subventions	1 230 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
V. Coûts de fonctionnement	900 000	
Non alloué	660 000	
TOTAL	6 600 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) « Équipements et matériels » inclus les véhicules
- ii) « Consultations » inclus étude, formations, ateliers, séminaires, missions.
- iii) « Coûts de fonctionnement » inclus les salaires et les indemnisations

2. Modalités de décaissement

- a) Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en francs CFA géré par l'UGP. Des comptes opérationnels en monnaie locale seront ouverts au niveau de l'UGP et de l'antenne. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds aux IFPs seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances, préalablement approuvés par le FIDA.
- b) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- c) Frais de démarrage : les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III 'Consultations' et V 'Coûts de fonctionnement' engagés avant la

satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de trois cent mille euros (300 000 EUR).

3. Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet et son manuel de mise en œuvre y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones soient respectées et mises en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) le Projet soit exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet soient respectés;
- f) le Projet ne comporte pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

- a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur;
- b) toutes les activités du Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;
- c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.
- d) en cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);
- e) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;
- f) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;
- g) les mesures incluses dans le plan d'actions pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile;
- h) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;
- i) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et
- j) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;

- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

11. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP)*. L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Portée: 25 424 ménages ruraux et péri-urbains, dont 60% de jeunes, et 50% de femmes), seront associés aux activités de développement agroalimentaires du projet.	1. N personnes recevant services promus/soutenus par le projet ² dont:	0	10 000	25 424	SSE	Semestrielle	UGP & FIDA	Taille de ménage de 5 personnes. H. Bonne capacité de mise en œuvre.
	Hommes	0	5 000	12 712				
	Femmes	0	5 000	12 712				
	Jeunes	0	6 000	15 254				
	Handicap	0	200	500				
	Autochtones	0	200	500				
	1.a N de ménages touchés	0	10 000	25 424				
1.b Estimation du nombre total de membres des ménages	0	50 000	127 200					
But du projet: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des population pauvres rurales et péri-urbains	2. Augmentation des revenus des jeunes dans leurs activités commerciales agroalimentaires (%) [*]	0	10	20	Enquêtes de référence et finale	Année 1 et 6	UGP	
Objectif de développement: Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes/groupes vulnérables dans activités rentables, d'emplois décents et durables dans des chaînes agroalimentaires.	3.% d'entreprises rurales soutenues déclarant augmentation profits (2.2.2) ³	0	30	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	H. Programme de réformes FMI se poursuit comme prévu
	4. N d'emplois nouveaux créés (2.2.1) [*]	0	740	3 650	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	
Effet 1: les chaînes d'approvisionnement agricoles sont renforcés	5. Volume commercialisés dans les nouveaux partenariats agroindustriels-petits producteurs	0	AD	AD	(SSE) entreprises et des groupements	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Opérateurs	
	6. N des relations commerciales tissées entre acteurs agroalimentaires ayant participé dans les foires agroalimentaires	0	150	315	SSE et Rapport d'activités projet	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	7.% de ménages satisfaits des services soutenus par le projet [*]	0	20	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	8. N organisations producteurs ruraux ayant conclu des accords d'approvisionnement avec organismes publics/privés (2.2.3) ⁴	0	57	115	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	
	Ménages dont connaissances/pratiques de nutrition sont améliorées (1.2.9)	0	400	1100	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	

¹ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) avec ses codes.

² Indicateurs à ventiler par sexe: homme adulte (HA), femme adulte (FA) jeune homme (JH) et jeune femme (JF), personnes en situation d'handicap (2%) et peuple autochtones (2% des cibles dans la Lekomou) avec un ciblage croisé d'au moins 40% Femmes et 60% jeunes (60%) sur la base de la marge nette de leurs activités.

³ Différencié par micro, petit et moyenne.

⁴ Incluant producteurs individuels qui ne font pas partie des organisations.

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Produit 1.1: Prestations de service conseil affaires et technique de qualité rendues aux MPME	9. N de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2)*	0	1057	2115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	
	10. N de plans d'affaires approuvés viables après 3 ans	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	N de plans d'affaires adressant des problématiques nutritionnelles	0	70	130	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	11. N d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3)	0	57	115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	
	Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)	0	500	1300	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (dès année 2)	UGP/Op.	
Produit 1.2: Établissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre petits producteurs et opérateurs agro industriels	12. N de nouveaux partenariats commerciaux conclus	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	13. N de partenariats commerciaux fournissant des services financiers au producteurs	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Produit 1.3: Des marchés sont réhabilités et bien gérés	14. N installations, transformation, stockage construites/remises en état (2.1.6)	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	H. Règlement permettant la gestion des marchés par les acteurs économiques
	15. Plans de gestion des infrastructures des marchés mis en place par les acteurs des marchés	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Effet 2: l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire est amélioré	16. N de lois/réglementations/stratégies existantes/nouvelles présentées pour approbation/modification (Politique 3) ⁵	0	1	3	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	R. Banques/EMF Congo évitent financement secteur agroalimentaire. H. Gouvernance prêts agro-agroalimentaires s'améliore avec réforme
	17.% de personnes déclarant utiliser les services financiers ruraux (1.2.5) ⁶	0	20	40	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	18.% de ménages influençant les décisions des autorités locales et des prestataires de services	0	5	20	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
Produit 2.1: Les acteurs économiques et sociaux sont représentés et participent activement au dialogue politique et aux organismes nationaux	19. N d'organes locaux multi acteurs professionnels de représentation créés ou dynamisés	0	8	18	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	

⁵ Défini comme des recommandations des réformes formulés par le dialogue public-privé. Dans les domaines généraux: agriculture contractuelle, bureaucratie des MPME et stratégie de financement des MPME.

⁶ Cet indicateur mesure principalement l'accès au financement des MPMEs y compris en zones périurbaines.

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi- parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Produit 2.2: La facilitation et la mise en relation des bénéficiaires du projet avec les acteurs financiers est assurée	20. N de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5) ^{4*}	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Produit 2.3: Capacités techniques des institutions financières renforcées pour développer et gérer des services appropriés pour le secteur agroalimentaire	21. N de prestataires de services financiers appuyés pour diffusion/fourniture produits et services financiers aux zones rurales ⁷ (1.1.6) [*]	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	22 N de groupes partenaires soutenus pour gérer durablement ressources naturelles et les risques liés au climat	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	

⁷ Cet indicateur inclut l'accès aux services financiers dans les zones peri-urbaines.

Matrice intégrée des risques du projet

Contexte national	Substantiel	Moyen
Engagement politique	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque: Les élections au Congo se sont déroulées en Mars 2020. Quelques tensions subsistent dans cette période de transition marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau Gouvernement. On pourrait craindre un ralentissement de la continuité des services publics lié aux changements des postes et nouvelles nominations au niveau des hauts cadres de l'administration.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le FIDA fera le suivi continu de la situation politique, pour assurer que la possible transition du gouvernement n'ait pas un impact sur la mise en œuvre du projet et adoptera des mesures conservatoires en concertation avec le gouvernement		
Gouvernance	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque: Mauvaise gestion des ressources du projet, menant à la fraude et à la corruption, contraire à la politique tolérance zéro du FIDA.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Formation et appropriation par l'équipe du projet des politiques anti-corruption du FIDA. Missions conjointes proactives FIDA/Gouvernement afin de suivre l'application des standards fiduciaires convenus; supervisions deux fois par an et audit une fois par an; comité d'audit; rapportage financier en ligne.		
Risque: Risque de suspension du portefeuille du FIDA pour le pays à cause des dépenses non éligibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le portefeuille a été suspendu quasi toute l'année 2018, jusqu'au début de 2019. Les dépenses non éligibles ont été remboursées avant la reprise de la coopération. Une partie des dépenses non éligibles du PDPAC a été compensée par les investissements en natures faits par l'Etat. Le remboursement du reliquat sera une condition au premier décaissement du PAJE. Un suivi financier rapproché permettra d'éviter d'enregistrer plus de dépenses inéligibles.		
Macroéconomie	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque: Les fonds de contrepartie ne sont pas mobilisés, ou ne sont pas décaissés à temps.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Minimiser la contrepartie du gouvernement dans le budget du projet (ce qui est une pratique standard pour tous les bailleurs multilatéraux actifs au Congo actuellement), mobiliser les partenaires non-gouvernementales.		

Risque: Risque lié aux impacts de la pandémie du Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, et l'économie du pays dans son ensemble. .	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Monitoring constant du fonctionnement des marchés alimentaires, des mesures prévues par le Gouvernement et proposition de mesures concrètes pour résoudre les goulots d'étranglements constatés. Pour éviter les contraintes d'accès aux intrants de qualité et aux services de production normalement fournis par les importateurs, qui pourraient être produits par la fermeture des frontières, le projet essaiera de s'appuyer le plus possible sur les fournisseurs nationaux, qui devraient pouvoir assurer la livraison des intrants et produits essentiels.		
Fragilité et sécurité	Moyen	Faible
Risque: Insécurité dans les zones d'intervention du projet, et risque de reprise des conflits armés internes.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Eviter les zones à haut risque, qui sont connues.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Faible
Alignement des politiques	Aucun risque anticipé	
Les stratégies et politiques sectorielles actuelles soutiennent les approches proposés par le projet.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Faible
Risque: Le développement du secteur privé est entravé par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel qui n'ont pas bénéficié aux MPME. En outre, il y a une absence d'une politique efficace de promotion du secteur privé.	Sustantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décision ou de changement de réglementation et de politique soit pour soutenir le secteur privé (MPMEs), et pour appuyer l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, en veillant à mettre un accent particulier sur le financement agricole et rural;		
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors de la manutention post-récolte, aggravation des conditions environnementales avec effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation des infrastructures de marché, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Cette dernière mesure se traduira par des investissements majeurs dans la gestion durable des forêts communautaires, la lutte contre l'érosion et le développement de l'agroforesterie.</p>		
<p><i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i></p>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<p>Risque:</p> <p>Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures. Entre ses effets: (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne, (ii) instabilité des saisons pluvio-agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays, un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourraient causer la perte de sols propices à l'agriculture, (v) dégradation avancée du couvert végétal due à la culture itinérante extensive de la culture itinérante sur brûlis.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les mesures d'atténuation passeront par l'adoption d'un système de production climato- intelligents. Le projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers l'utilisation de variétés climato résilientes ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau, la promotion de l'agroforesterie, l'accès à l'information climatiques par les producteurs, l'application des normes de construction climato-résilience, le formation et sensibilisation des partenaires du projet sur les risques climatiques.</p>		
<p>Portée du projet</p>	Moyen	Faible
<p><i>Pertinence du projet</i></p>	<i>Aucun risque anticipé</i>	
<p>Le contexte dans lequel le FIDA interviendra est caractérisé par un haut niveau de fragilité, un taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAJE contribuera à attendre les trois priorités du Plan National de Développement (PND) 2018-2022: (a) renforcement de la gouvernance; (b) développement du capital humain; et (c) diversification de l'économie.</p>		
<p><i>Solidité technique</i></p>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<p>Risque:</p>	Moyen	Faible

Risque que le projet ne prenne pas en compte les enseignements tirés des projets antérieurs, en particulier par rapport à leur impact limité dans les maillons des chaînes de valeur autres que la production et dans la promotion de la diversification agricole, mais aussi dans la mobilisation de partenaires et prestataires de services compétents.		
Mesures d'atténuation: Pour pallier au manque d'impact des projets antérieurs, la conception du projet garantit la mobilisation des agro-industriels et du secteur financier, pour faciliter des partenariats avec des petits producteurs et transformateurs.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque: Capacités institutionnelles et techniques limitées des petits producteurs et de leurs organisations.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Inclusion des mesures innovatrices pour améliorer les capacités des petits producteurs et de leurs organisations		
Risque: Capacités limitées des prestataires de service publics et privés. Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Mobilisation des institutions publiques clés (comme l'Institut de Recherche Agricole pour les semences); application des standards élevés pour le recrutement des prestataires de service privés; recherche de synergies avec les investissements des autres bailleurs.		
Risque: Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents.	Sustantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Implication forte du MAEP, Ministère du Plan et Ministère des PME dans la préparation du projet, et Comité de Pilotage multi-sectoriel pour la mise en œuvre. Task-force pour le suivi mensuel de l'exécution. Le dialogue avec les autres bailleurs actifs dans ce secteur (BAD, BM, UE entre autres) et le dialogue au sein de		
Risque: La capacité faible de l'équipe du projet a une incidence négative sur l'effectivité du projet et compromet ses objectifs.	Eleve	Moyen
Mesures d'atténuation: Définition rigoureuse des profils du personnel-clé à recruter; contrats annuels renouvelable selon la performance; implication du FIDA pour garantir des procédures de recrutement orientées sur les compétences.		
Risque: Retard dans le démarrage du projet.	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation: Dans l'absence d'une facilité FIPS, les activités de mise en route du projet sont programmées pour les premier six mois.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Faible
<p>Risque: Le projet peut avoir des problèmes de coordination et d'harmonisation des données. Il peut y avoir des difficultés à collecter des données en raison d'une capacité de suivi et d'évaluation plus faible et de problèmes pour collecter et traiter les données de manière appropriée et en temps utile.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Sur la base des modalités de S/E du FIDA et du système déjà opérationnel des projets en cours du FIDA, un système de S/E basé sur les résultats (RBM) sera établi et géré par l'unité nationale de gestion de projet. Il s'articulera autour d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés, décrits dans le cadre logique, en tenant compte des indicateurs clés du FIDA et des indicateurs spécifiques au projet. Le projet renforcera les capacités en matière de suivi et d'évaluation au cours de la première année afin de permettre aux différents acteurs de la mise en œuvre de collecter et de traiter les données.</p>		
<p>Gestion financière du projet</p>	Elevé	Moyen
<p>Organisation et dotation en personnel du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque: Faiblesse dans les capacités des ressources humaines disponible au niveau Pays</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation: Le recrutement du staff se fera sur base compétitive et effectué par un cabinet sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et d'un appel à candidatures avec la présence d'un observateur. Tous les membres de l'équipe de projet seront soumis à une évaluation externe de performance qui affectera le renouvellement de leur contrat de travail. Un RAF et un(e) comptable seront recrutés au niveau de l'UCG pendant qu'un(e) secrétaire/assistant comptable sera recruté au niveau de l'antenne. Les capacités du staff financier et de la coordination seront renforcés à travers l'apport d'Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching) et des fréquentes missions d'appui du FIDA.</p>		
<p>Budgétisation du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque: Le budget ne fait pas l'objet d'un suivi régulière et il n'est pas correctement saisi dans le logiciel comptable</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Un logiciel comptable sera installé au niveau de l'UCG qui permettra le saisi du PTBA et son suivi. L'installation du logiciel, son paramétrage et le training sur son usage constitueront une des conditions pour le premier décaissement. Des états financiers intérimaires seront préparés par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle et un suivi du budget avec des explications sur les écarts éventuels fera partie des états requis. Le manuel administrative et financier du projet détaillera les procédures et les délais de préparation et soumission du PTBA.</p>		

<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Risque:</p> <p>Sur la base des leçons apprises des projets antérieurs, des retards majeurs ont eu lieu dans la mise en œuvre à cause du manque de prestataires de services compétents mobilisés par les projets et le non-décaissement de cofinancements. Le faible taux de justification des avances aux partenaires représente aussi un risque pour le projet.</p> <p>Retards dans le décaissement des fonds FIDA, tensions de trésorerie et retards dans la transmission des fonds aux centres de coût du projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des institutions financières partenaires et des prestataires de service devra être se faire de toute urgence au démarrage. De plus, les conventions signées avec les partenaires établiront la qualité et les délais de soumission des pièces justificatives qui permettront au projet de soumettre à temps les DRFs au FIDA.</p> <p>Un compte désigné et un compte d'opération seront ouverts à Brazzaville pour recevoir le fonds du FIDA de manière exclusive, pendant qu'un sous-compte d'opération sera ouvert au niveau de l'antenne. Des petites caisses seront établies au niveau de l'UGP et de l'antenne, mais la manipulation d'espèces sera réduite au</p>		
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Risque:</p> <p>Un faible système de contrôle interne expose le projet à un risque fiduciaire élevé.</p> <p>Le projet n'est pas en mesure de faire un suivi efficace des fonds confiés à ses partenaire d'exécution et à tracer ces fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux du projet spécialement dans le cadre des activités de microfinance.</p>	Élevé	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le recrutement d'un RAF un comptable et un assistant comptable au niveau de l'antenne, avec l'appui d'un responsable administratif, garantirons un niveau acceptable de séparation fonctionnelle des tâches entre les membres de l'équipe financière.</p> <p>Les conventions seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet.</p> <p>Chaque convention devra donc prévoir: (a) l'ouverture de la part de chaque partenaire d'un compte bancaire désigné à recevoir exclusivement les fonds du PAJE; (b) un système d'octroi de fonds basé sur de tranches de paiement conditionnées au respect des objectifs et à la justification des fonds; (c) des modèles de reporting joints en annexe à chaque convention (d) requis minimum pour la justification des dépenses. Des dispositions spécifiques seront prises par rapport aux CMEC dont une partie des coûts récurrents et d'investissement seront couverts par le projet. Ces institutions et les autres institutions financières partenaires seront appuyées par le Projet afin de pouvoir produire des rapports financiers et de performance de bonne qualité. En outre, les conventions signées avec ces institutions établiront un système de justification des dépenses qui permettra une traçabilité des fonds FIDA jusqu'au bénéficiaire final. Les systèmes de contrôle interne et la comptabilité des CMEC fera l'objet de recommandations de la part de l'UCN qui se rendra en mission auprès de ces institutions sur base régulière pour évaluer leur performance et renforcer leurs capacités en gestion financières.</p>		
<p>Information comptable et financière du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Les systèmes comptables ne sont pas fiables, et entraînent à des erreurs dans les rapports financiers qui ne sont pas de bonne qualité et remis à temps au FIDA.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet sera doté d'un logiciel comptable qui lui permettra de produire de manière automatisée tous les rapports financiers requis par le FIDA et de soumettre les DRF directement à partir du logiciel. Des états financiers intérimaires seront produits par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle. Un exercice d'inventaire sera effectué chaque année. Les modalités de gestion des espèces seront détaillées dans le manuel du projet et les petites caisses feront l'objet de contrôles inopinés sur base mensuelle. Le compte bancaire seront rapprochés sur base mensuelle et un suivi se fera sur tous les écarts constatés.</p>		
<p>Audit externe du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Une surveillance indépendante et compétente des états financiers du projet n'est pas en place ou effectuée dans les délais. Les audits externes du projet n'ont pas accès aux éléments nécessaires pour juger l'utilisation des fonds de la part des partenaires d'implémentation du PAJE afin de pouvoir exprimer une opinion complète sur l'éligibilité des dépenses du Projet.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA conformément au manuel d'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion de l'antenne régionale du Projet ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des prestataires de service de façon sélective. Pour assurer ce mécanisme, les principaux partenaires et prestataires devront tenir des comptabilités séparées spécifiques en ce qui concerne les activités financées par le projet. Toutes les institutions financières partenaires de l'UCN devront faire l'objet d'un audit externe de leur états financiers et systèmes de contrôle interne. Les rapport d'audit seront transmis à l'UCN et au FIDA.</p>		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Les appels d'offres ouverts sont publiés, mais pas les adjudications. Il n'y a pas encore de publications statistiques sur les passations de marchés publics</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Soutenir le processus pour systématiser la publication des résultats des processus engagés au niveau de la commande publique.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Il n'existe pas un système de suivi des processus de passation des marchés adéquat.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Améliorer le suivi et mettre en application les dispositions du code de passation des marchés</p>		
Responsabilité et transparence	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Corruption perceptible et reconnu par les acteurs de la commande publique ainsi que du public.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Plaidoyer pour le fonctionnement réel de l'organe indépendant de lutte contre la corruption pour moraliser la chaîne de dépenses publiques et permettre au pays de quitter la note de 19 (165 pays sur 180) sur l'indice de perception de la corruption noté par Transparency international en 2019.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Les organes pour le traitement des recours existent mais la mise en application des textes et les sanctions font souvent défaut</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer célérité dans le gestion des recours, un traitement équitable des acteurs et une application rigoureuse des lois et règlements.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Il y a peu de marchés à passer sous le projet, mais il y a un risque lié à une faible connaissance par l'UCP des systèmes pour assurer l'administration et la gestion des processus de passation des marchés.</p>	Moyen	Faible

Mesures d'atténuation: Assurer un processus de recrutement transparent et compétitif, et la mise en place de l'assistance d'un expert international dès le démarrage pour booster la mise en œuvre.		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque: Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Manuel de passation des marchés du projet sera conforme aux directives FIDA, et la gestion correcte des processus sera assurée par le personnel de l'équipe, mais aussi par l'assistance qui sera recrutée si nécessaire pour appuyer le projet dans les phases plus délicates (élaboration du Manuel, préparation du plan de passation des marchés, etc.).		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: Menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturales non-durables (feux de brousse/agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlée des pesticides	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturales durables.		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible
Risque:	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation:		
Risque: Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets agrochimiques et déchets des marchés et centre de collectes.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Utilisation raisonnée de produits phytosanitaires; Minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables; formation des jeunes aux applications agrochimiques durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement		
Patrimoine culturel	Aucun risque anticipé	
Aucun risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.		
Peuples autochtones	Moyen	Faible

Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet cible les ménages très pauvres, qui incluent les peuples autochtones. Ils seront ciblés directement et représenteront au moins deux pour cent des personnes bénéficiant des services promus par le projet. Les interventions du projet sont conformes à la politique du FIDA concernant les peuples autochtones. S'appuyant sur les expériences de l'IPAF, des partenariats seront explorés avec les organisations de peuples autochtones de la région.		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque: Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste. Le projet prévoit de la sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une collaboration sera explorée avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.		
Santé et sécurité communautaires	Faible	
Risque L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Aucun risque anticipé	
Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs de PASA-NK du PAJE, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible

Risque: Augmentation considérablement des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturales sur brûlis contribuant ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et agroforestiers en partenariat avec le financement parallèle du fonds vert climat		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Moyen	Faible
Risque: Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due au condition climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort, inondations)	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet en partenariat avec le projet fond vert de la FAO facilitera l'accès à l'information climatiques incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques; formation des bénéficiaires du projet et les prestataires de service (IMF) sur la prise en compte des risques climatiques dans les plans d'affaires et sous projets		
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Substantiel	Moyen
Risque: Monopolisation des bénéfices du projet par certaines catégories de bénéficiaires et possibilité d'exclusion de certains groupes vulnérables.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Sélection rigoureuse des "champions" du secteur privé afin de garantir le ciblage effectif des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Inclusion d'actions de soutien réservées aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables. Sous le PAJE, les objectifs du renforcement de capacité sont plus clairs et les bénéfices plus directs que dans les projets antérieurs du FIDA, à cause de l'intégration dans les filières performantes. De plus, les agro-industriels ont montré un engouement fort pour s'engager avec les petits producteurs.		
Risque: Manque d'intérêt des petits producteurs et transformateurs (et de leurs OP) ainsi que du secteur financier pour participer dans le projet	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Inclusion des activités de dialogue avec le secteur financier dans la Composante 2 du projet et activités de sensibilisation et communication ciblées auprès des OP.		
Doléances des parties prenantes	Aucun risque anticipé	
Le PAJE mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé		

des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

--	--